# COMMUNE DE CHATEAUNEUF COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

# Séance du 13 juin 2019 à 20 heures

<u>Présent(e)s</u>: CARREL Henri - BERTHET-RAMBAUD Sophie- HUGONOT Christelle-MARTIN Thierry- MAUGIE Gilles- MARTHELOT Vincent- CHOLAT Claude-FOUCAULT Izabel

Secrétaire de séance : CHOLAT Claude

#### 1°- Location terrains sans bail:

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de fixer le montant des locations de terrains ne faisant pas l'objet d'un bail comme suit :

Parcelle ZY16 (6a47): RICHARD François: 7 €

Parcelle ZP 7 (16a42): JACQUIN Michel: 13 €

• Parcelle ZC 89 (13a50) : NOVEL Denis : 15 €

• Parcelle ZE 61(17a94) : NOVEL Denis : 11 €

## 2°- Subventions aux associations non sportives:

- Loisirs et pêche : 765 € -200 € (consommation électrique annuelle) : 565 €

Chorale Castel neuves voix : 765 €

- Comité d'animation de Châteauneuf : 1 800 €

- Société de chasse : 765 €

- Cavalerie du Val Coisin : 200 €

Pupilles enseignement public : 200 €

Délégation cantonale Education Nationale : 54 €

Handisport : 100 €

- Donneurs de sang de la Combe de Savoie : 230 €

- Clique de Coise : 100 €

- Loisirs des fils d'argent de l'hôpital de St Pierre d'Albigny : 100 €

Les restos du cœur : 500 €

#### 3°- Participation financière au festival Les Sons du Lac:

Le Conseil Municipal, décide de régler pour un montant de 1 500 euros les factures liées aux spectacles programmés lors du festival Les sons du lac qui aura lieu à Châteauneuf les 4-5-6 juillet prochains ainsi que la consommation électrique. Ces factures seront réglées directement aux prestataires intervenants lors du festival

Pour: 7

- Abstention: 1 (Claude Cholat)

## 4°- Participation financière au Club des aînés de Coise :

Le Conseil Municipal, décide de verser au club des aînés de Coise une participation financière pour l'organisation d'une sortie intergénérationnelle avec les écoles du RPI Coise/Châteauneuf/ Villard d'Héry le 28 juin 2019.

Cette participation portera sur les frais de transport qui s'élèvent à 23 € par élève.

Pour Châteauneuf : 6 élèves x 23 € = 138 €

Pour: 7

Contre : 1 (Vincent Marthelot)

## 5°- Contrat de co-réalisation avec Fêtes Musicales de Savoie :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, donne pouvoir au maire pour signer :

- Le contrat de co-réalisation avec les Fêtes Musicales de Savoie pour le concert qui aura lieu le 27 juillet 2019 à l'église.

#### 6°- Tarif billets concert:

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de fixer comme suit les tarifs des billets pour le concert du 27 juillet 2019 :

Billets adultes : 16 €

• Billets enfants moins de 18 ans : 6 €

Billets adhérents : 12 €

## 7°- Pouvoir au Maire : acquisition de parcelles :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents donne pouvoir au Maire pour signer les actes relatifs à l'acquisition des deux parcelles suivantes appartenant au Département :

Parcelle ZP 16 située à Juliancin : 121 m2
Parcelle ZS 44 située à Maltaverne : 33 m2

Le prix de vente est fixé à l'euro symbolique.

## 8°- Pouvoir au Maire : signature acte administratif :

Afin de permettre l'incorporation dans le domaine public routier des parcelles antérieurement acquises par la commune pour la déviation de la RD 202 à Maltaverne, il y a lieu au préalable d'établir un acte administratif de cession au Département.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, donne pouvoir au Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la procédure décrite ci-dessus ainsi que l'acte administratif de cession au Département à l'euro symbolique des emprises en cause après établissement des documents d'arpentage de délimitation parcellaire.

## 9°- Virement de crédits :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
022 (chap 022)	1000 €	-
6718 (chap 67)		1 000 €

# 10°- Pouvoir au Maire : signature avenant convention avec le Centre de Gestion :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, donne pouvoir au Maire pour signer l'avenant n°2 à la convention relative à l'intervention sur les dossiers de retraite CNRACL avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de La Savoie.

## Questions diverses:

 Le Conseil Municipal donne un accord de principe à l'acquisition à 1<sup>€</sup>/m2 de trois parcelles aux Poncins. Ces 3 parcelles jouxtent une parcelle communale et forment un accès desservant des habitations et supportant des canalisations nécessitant des réparations.

- <u>Projet isolation thermique de la mairie</u> : Il est décidé de contacter l'ASDER en complément du devis fourni par l'architecte consulté.
- Proposition changement d'horaires de l'agence postale : un accord est donné
- <u>Proposition de représentation théâtrale par la Compagnie Les Fous du Lac</u> : une rencontre avec le président sera organisée pour en parler.

Fait à Châteauneuf, le 17 juin 2019

Le Maire,

H. CARREL

